

## Bulletin d'histoire politique

# Le Quatuor d'Asbestos Autour de la grève de l'amiante

Esther Delisle and Pierre K. Malouf



Volume 13, Number 3, Spring 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055070ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055070ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Delisle, E. & Malouf, P. (2005). Le Quatuor d'Asbestos : autour de la grève de l'amiante. *Bulletin d'histoire politique*, 13(3), 173–189.  
<https://doi.org/10.7202/1055070ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# *Le Quatuor d'Asbestos*

## Autour de la grève de l'amiante

ESTHER DELISLE ET PIERRE K. MALOUF

Sur ce dossier silicose et les remous vécus  
à la revue *Relations*, la lumière reste à faire.

Suzanne Clavette<sup>1</sup>

Publié fin août 2004 aux Éditions Varia, *Le Quatuor d'Asbestos* est le fruit de recherches qui débutèrent en 1995 aux archives des Jésuites à Saint-Jérôme. Esther Delisle, alors en stage postdoctoral au département d'histoire de l'Université McGill, suivait les traces d'un dénommé Paul Eberhard Reifenrath, Français alsacien collaborateur des nazis, qui s'était réfugié au Québec après la guerre<sup>2</sup>. Des témoins affirmaient en entrevue que cet individu avait mis sa plume au service de Maurice Duplessis pendant la grève de l'amiante, allégation que des documents écrits vinrent confirmer. La piste de Reifenrath menait à Saint-Jérôme, mais il s'avéra que les documents déposés à cet endroit à propos du scandale de la silicose et de la grève de l'amiante débordaient largement le cadre de la recherche en cours. Dix ans plus tard nous présentons cette masse de documents inédits dans un ouvrage dont la forme est hautement originale.

À ce propos, nous avons entendu à quelques reprises, et même de la bouche de lecteurs que le nom de la coauteure de l'ouvrage ne rebute pas, l'objection suivante : c'est bien beau tous ces témoignages, souvent contradictoires, mais que voulez-vous démontrer au juste ? À cette question, nous répondons que la lecture des deux introductions met déjà le lecteur sur la bonne piste... Mais il ne nous étonne pas outre mesure que même des lecteurs possédant un bon sens de l'orientation soient quelque peu déroutés quand ils voient s'ouvrir devant eux les chemins divergents que nous explorons dans

notre ouvrage. Présentant les différents points de vue sans prendre ouvertement parti pour aucun des locuteurs, par exemple les pères Richard et Dubois dans le premier livre, nous semons le doute dans l'esprit du lecteur : « Mais qui dit vrai de Dubois et Richard ? Quel point de vue les auteurs favorisent-ils ? ». Que le lecteur se rassure : qui a la patience de prendre connaissance de TOUS les témoignages dont nous faisons état, se sera déjà fait sa propre opinion, aura déjà tiré ses propres conclusions quand les nôtres (opinions et conclusions) apparaîtront enfin noir sur blanc dans le quatrième livre du *Quatuor d'Asbestos*. À la fin du parcours, ce lecteur idéal, mais quelques lecteurs réels ont triomphé des difficultés du rallye, ne pourra pas prétendre que les auteurs « disent n'importe quoi », comme nous l'avons entendu dire récemment dans une auguste enceinte universitaire.

Comme son titre l'indique, *Le Quatuor d'Asbestos* est composé de quatre livres. Le premier, *Le scandale de la silicose*, et le second, *De Saint-Rémi-d'Amherst à East Broughton*, exaucent le vœu de Mme Clavette : ils font la lumière sur le dossier de la silicose et démontrent l'existence de liens étroits entre la campagne pour une meilleure hygiène industrielle lancée par *Relations* en 1948, puis poursuivie dans *Le Devoir* en 1949, et la grève de l'amiante qui éclatera le 13 février 1949.

De ces deux livres, il ressort que l'histoire officielle a occulté : 1) la campagne contre les maladies industrielles lancée par les Jésuites et par Burton LeDoux ; 2) la responsabilité de Mgr Charbonneau dans la défaite infligée aux précédents acteurs ; 3) les véritables causes et enjeux de la grève de l'amiante, pourtant déjà perceptibles dès 1948.

Les troisième et quatrième livres, *Les grèves de l'amiante* et *Le passage à l'histoire*, présentent les faits qui marquèrent la grève, exposent les comportements et les points de vue des différents acteurs et locuteurs, portent un regard critique sur les diverses interprétations qui furent données jusqu'à nos jours aux événements de 1949.

De ces deux livres, il ressort : 1) que sur tous les plans la grève de l'amiante a été un échec ; 2) que l'histoire officielle l'a érigée en mythe victorieux ; 3) que ce mythe a entraîné l'occultation des véritables tenants et aboutissants du conflit ; 4) qu'un quart de siècle s'est écoulé avant que le problème de l'amiantose soit remis à l'ordre du jour.

## UNE CAMPAGNE CONTRE LES MALADIES INDUSTRIELLES

Au milieu des années 1940, la lutte contre les maladies industrielles (et plus particulièrement contre les pneumoconioses, dont la silicose et l'amiantose constituent les formes principales) accuse au Québec un retard considé-

nable. À quelques exceptions près, les citoyens de la province et les gouvernements qui se succèdent au pouvoir font montre à cet égard d'une égale négligence, voire d'une totale insouciance. La plupart des médecins qui traitent les amiantosés et les silicosés connaissent la nature des maladies qui affligent les mineurs ; une minorité d'entre eux révèlent à leurs patients la cause des souffrances qui les conduiront à une mort prématurée, mais rares sont ceux qui dénoncent auprès des autorités en place (fonctionnaires et hommes politiques) les conditions de travail meurtrières prévalant dans les industries de la silice et de l'amiante (pour ne parler que de celles-là). Quant aux mineurs, peu instruits, mal renseignés sur les méfaits de la poussière, hantés par le spectre du chômage et de la misère, ils persèverent à l'ouvrage jusqu'aux limites de leurs forces. Ceux qui survivent, ou les veuves des malheureux qui tombent au combat, ont bien du mal à faire reconnaître leurs droits et reçoivent quand ils y parviennent des compensations financières dérisoires. Pourtant, dans l'industrie de l'amiante, les syndicats réclament depuis le milieu des années 1930, mais sans grand succès, l'amélioration des conditions de travail et l'élimination de la poussière.

Telle est la situation en 1947. Cette année-là, un médecin du ministère de la Santé, qui tente en vain depuis huit ans d'alerter les autorités responsables de la situation qui règne à Saint-Rémi d'Amherst, où la compagnie *Canada China Clay and Silica Ltd.* exploite une mine de silice, se tourne vers le père Jean-d'Auteuil Richard, directeur de la revue des Jésuites, *Relations*<sup>3</sup>. Six ans après sa fondation, *Relations* jouit d'un très grand prestige et tire à quinze mille exemplaires. Le père Richard et ses collaborateurs, surtout les pères Jacques Cousineau et Paul Racine, sont très au fait des problèmes sociaux d'un Québec industrialisé et urbanisé depuis belle lurette. L'informateur du père Richard fait donc un choix judicieux : le moins que l'on puisse dire, c'est que ses révélations ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Le père Richard fait en effet partie de ces catholiques dit « sociaux » (parmi lesquels se trouvent les prêtres qui formeront bientôt la Commission sacerdotale d'Études sociales) qui, sur divers fronts, s'attaquent aux maux qui affligent la classe ouvrière.

Le père Richard délègue donc à Saint-Rémi un collaborateur régulier de la revue, le Franco-Américain Burton LeDoux. L'enquête débute. Elle révèle bientôt que la *Canada China Clay and Silica Ltd* est une filiale de la *Noranda Mines*, propriété du « groupe financier Timmins », à qui le gouvernement provincial vient de céder l'exploitation des gisements de fer de l'Ungava. Au terme d'une enquête qui aura duré trois mois, Burton LeDoux rédige un article qui sera soumis à un contrôle serré avant publication. Mais avant même que la version finale ne subisse l'épreuve de la censure, le père Richard

et Burton LeDoux lancent à East Broughton, dans la région de l'amiante, une nouvelle enquête. Il était déjà entendu depuis quelques mois, nous apprend le père Jacques Cousineau, qu'un second dossier serait publié, portant cette fois sur l'amiantose, et qu'ensuite d'autres industries seraient visées (l'une à Rivière-du-Loup, l'autre dans l'Abitibi)<sup>4</sup>. Le premier assaut de cette vaste campagne allait donc être donné en mars 1948 avec la publication de l'article sur Saint-Rémi d'Amherst.

### L'ARTICLE DE MARS 1948

La page frontispice du numéro 87 de la revue *Relations* lance l'attaque : « La silicose. De Saint-Rémi-d'Amherst à l'Ungava ». L'article proprement dit est précédé d'un éditorial du père Richard et accompagné d'une liste de 48 Canadiens français de Saint-Rémi, « sacrifiés à la stupidité humaine », morts de silicose entre 1935 et 1947<sup>5</sup>. On retrouvera dans notre ouvrage de très larges extraits de l'article de Burton LeDoux, que la formule suivante résume fort bien : la carrière et l'usine de la *Canada China Clay and Silica Ltd* sont un « abattoir humain » et la situation promet d'être aussi terrible dans l'Ungava. C'est ce dernier volet de l'accusation qui fait le plus mal aux compagnies et les incitera à riposter. Elles dénicheront dans l'article quelques erreurs accessoires, et les utiliseront habilement. Mais la défense de leurs actions passées à Saint-Rémi aura pour principal objectif de protéger leur fortune promise dans le Nouveau-Québec. Le 18 avril suivant, Noah Timmins Jr fera d'ailleurs, en présence du père Richard, la déclaration suivante : « Saint-Rémi ne nous intéresse pas ; c'est une petite affaire que nous songeons depuis longtemps de fermer ; c'est l'Ungava qui nous intéresse et pourquoi vous nous faites du tort... »<sup>6</sup>. Mais si l'on fait exception des compagnies incriminées (qui en brandissant des menaces de poursuites judiciaires font des pieds et des mains pour obtenir une rétractation) et du gouvernement de la province de Québec (qui, malgré l'émoi créé au ministère de la Santé, au ministère du travail et à la Commission des accidents du travail, met en application la politique du silence), l'article de mars 1948 provoque une énorme courant de sympathie en faveur des victimes, ajoute au prestige de *Relations* et déclenche au Québec une véritable prise de conscience collective.

Des médecins sortent de leur réserve, témoignent de leurs expériences personnelles dans le traitement des victimes de la silicose, approuvent le contenu de l'article. L'Église anglicane et la *United Church* votent des résolutions d'appui à l'Église catholique, le *Canadian Jewish Congress* publie une lettre ouverte de félicitations.

À partir de la mi-mars, *Le Devoir* entre dans la lutte et le journaliste Gérard Pelletier va enquêter à Saint-Rémi. Il publiera des reportages qui confirmeront les allégations de Burton LeDoux ; André Laurendeau et Gérard Fillion publieront des éditoriaux allant dans le même sens. En avril, la revue *Ma Paroisse*, qui tire à plus de 150 000 exemplaires, reproduit l'article de *Relations*, accompagné d'un éditorial bien senti de son directeur, le père Antonio Poulin. Une traduction paraît également dans le *Canadian Register*, un hebdomadaire catholique de langue anglaise dirigé par Murray Ballantyne et financé par l'Archevêché de Montréal.

À *Relations*, les témoignages de félicitations affluent. La lettre sans doute la plus significative est rédigée le 22 mars. Elle est adressée au père Richard et provient du maire suppléant d'East Broughton. La situation dans son village, écrit Irénée Turcotte, est aussi terrible qu'à Saint-Rémi d'Amherst, et les citoyens protestent en vain depuis plusieurs années contre les conditions de vie inhumaines qui leur sont faites par la *Quebec Asbestos Corporation*, une filiale de la *Philip Carey Mfg Co. Ltd*, compagnie américaine installée dans l'Ohio<sup>7</sup>.

Pour sa part, le monde syndical réagit avec enthousiasme et se retousse les manches :

Des représentants des trois mouvements ouvriers se rencontrent. Frappés de l'occasion unique qui s'offre de présenter au public le cas pitoyable de l'amiantose et de faire ainsi régler peut-être leur problème qui traîne en longueur, des chefs ouvriers de l'amiante demandent à M. Burton LeDoux, l'auteur de l'article sur la silicose, d'amasser un dossier sur le cas d'East Broughton<sup>8</sup>.

Dans son bilan des répercussions, le père Richard fait aussi état d'un geste de solidarité sans précédent dans l'histoire du Québec : « Un comité d'une quinzaine de personnes : journalistes, chefs syndiqués, professeurs d'université, sans distinction de langue ou de religion, se met sur pied en vue de l'objectif précis : a) de venir en aide aux veuves et aux silicosés de Saint-Rémi par une souscription publique ; b) d'obtenir des améliorations à la législation de sécurité industrielle ». Voici la liste des membres de ce comité, dont la première réunion eut lieu le 23 avril 1948 : Murray Ballantyne, Jacques Chalout, Guy Desaulniers, Jean Drapeau, Flynn Flanagan, Georges-Noël Fortin, Marcel Francq, Burton LeDoux, le Dr. Reginald Henry, André Laurendeau, Julien Major, Me Jacques Perrault, Jean-d'Auteuil Richard, René Rocque, William Sauvé, Francis Reginald Scott et Fernand Simard<sup>9</sup>.

## CONTRE-OFFENSIVE DES COMPAGNIES

La riposte des compagnies ne tarde pas. Un mois après la parution de l'article, Alphonse Raymond, président du Conseil législatif depuis 1944, al-

lié de Maurice Duplessis et membre influent du cartel incriminé, appelle le père Arthur Dubois, professeur d'éthique au Collège Immaculée-Conception et grand admirateur de Maurice Duplessis, et l'informe que les compagnies vont poursuivre la revue *Relations*. L'article aurait provoqué la suspension des tractations en cours à Chicago pour un emprunt destiné à financer la construction d'un chemin de fer dans l'Ungava. Le premier ministre en est très ennuyé. Le soir même, Alphonse Raymond et le père Dubois rencontrent le père Léon Pouliot, provincial des Jésuites du Bas-Canada, qui confie au père Dubois la tâche de rédiger avec l'avocat Émery Beaulieu une rétractation qui satisferait les compagnies et mettrait les Jésuites à l'abri des poursuites. Ce texte est présenté au Père Richard le 18 avril lors d'une réunion à laquelle assistent le père Pouliot, le père Dubois, l'avocat Beaulieu, Alphonse Raymond, Noah Timmins et Rudolf Timmins. Très réticent, mais ébranlé par les arguments des compagnies, qui affirment que l'article de Burton LeDoux contient de nombreuses faussetés, le père Richard refuse de signer la rétractation préparée par le père Dubois, mais promet (selon les dires du père Dubois) de soumettre un texte de mise au point qui tiendra compte de leurs doléances... si elles apportent des preuves de ce qu'elles avancent.

Le lendemain, le père Dubois reçoit les rapports officiels des compagnies, qu'il s'appête à aller porter au père Richard. Mais le père Pouliot lui apprend alors que le père Richard, avec lequel il vient d'avoir un entretien, soutient n'avoir rien promis.

Entre le 21 et le 25 avril ont lieu des tractations fort mouvementées. Le père Richard refusant de céder, il est finalement décidé que le père Pouliot signera lui-même un éditorial qui accompagnera dans le numéro de mai une mise au point des compagnies, et que Burton LeDoux n'aura pas droit de réplique.

Les compagnies viennent d'obtenir gain de cause auprès des Jésuites, mais elles ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Le 28 avril, le directeur du *Canadian Register*, Murray Ballantyne, reçoit une mise en demeure du groupe Timmins : il doit se rétracter dans les 24 heures, comme le fera *Relations* dans son numéro de mai, sinon il sera poursuivi devant les tribunaux. Murray Ballantyne se rend immédiatement chez le père Pouliot. Les deux hommes ont un long entretien, mais le père Pouliot refuse de revenir sur sa décision : *Relations* va publier une rétractation. Murray Ballantyne consigne cet entretien par écrit et fait parvenir son texte au père Richard, au père Pouliot, au père Swain, Provincial du Haut-Canada et, tournant décisif, à Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal. Murray Ballantyne n'a pas le choix : il dirige un organe de presse appartenant à l'Archevêché et il est menacé de poursuites judiciaires. Les compagnies viennent de commettre une faute :

l'intervention de Mgr Charbonneau retardera de deux mois l'écrasement de *Relations*.

« Plusieurs jours se passent, *Relations* ne paraît pas », s'étonne le père Dubois dans son rapport. Dans l'après-midi du 7 mai, Mgr Charbonneau reçoit André Laurendeau et Murray Ballantyne. En fin d'après-midi, Mgr Laurent Morin, vicaire-général du diocèse de Montréal, téléphone au père Paul Racine, administrateur à *Relations* et lui ordonne que ne soit pas publié le numéro de mai. En soirée, Mgr Charbonneau reçoit le père Racine en présence de Mgr Morin. L'archevêque lui ordonne que le numéro de mai soit publié sans l'éditorial du père Pouliot et lui confie une lettre confirmant sa décision, à remettre au Provincial.

Le lendemain, c'est au tour du père Pouliot de rencontrer Mgr Charbonneau. Le 9 mai, le père Pouliot adresse au père Richard une lettre confirmant les ordres de Mgr Charbonneau : le numéro de mai doit être publié sans sa note éditoriale, mais également sans réplique de quiconque à la mise au point des compagnies. Sur ce dernier point l'Archevêque de Montréal s'était montré moins catégorique la veille. Le 11 mai, le père Dubois reçoit un télégramme des compagnies. Ces dernières insistent pour qu'un éditorial accompagne leur mise au point, sinon celle-ci ne doit pas être publiée.

Le numéro de mai est mis sous presse le 12. Le nouvel avocat des compagnies, Me Hugh O'Donnell, se rend à l'Archevêché pour obtenir de Mgr Charbonneau l'interruption de la diffusion. Il menace de poursuites l'archevêché et la Maison Bellarmin. Mgr Charbonneau téléphone à *Relations*. Trop tard, 4 000 exemplaires sont déjà partis.

On peut résumer ainsi la mise au point publiée dans le numéro de mai 1948 de *Relations* : à Saint-Rémi, tout va bien. La *Canada China Clay and Silica Limited* traite ses employés aux petits oignons et prévient si bien la silicose, que depuis 1941 aucun ouvrier n'a contracté la maladie. Et même si l'on remonte dans le passé, le bilan des victimes de la silicose doit être réduit de 54 morts à quatre seulement. En ce qui concerne le développement de l'Ungava, l'exploitation des gisements de fer sera très onéreuse pour les compagnies et fort avantageuse pour le gouvernement. Dernière phrase de l'article : « Le fait que l'entreprise Nouveau-Québec-Labrador est sous la direction de *Hollinger* est d'un heureux présage pour la santé et le bien-être des ouvriers qui vont travailler à cette entreprise ».

Quelques journaux, parmi lesquels *Le Devoir* se montre le plus décidé, se chargent, dans les jours et les semaines qui suivent, de démolir les arguments des compagnies. Mais entre la publication du numéro de mai et la destitution du père Richard, le 23 juin, c'est à l'Archevêché de Montréal que se produisent les événements les plus lourds de conséquences.

Les compagnies poursuivent toujours le même objectif : obtenir des Jésuites un éditorial qui répudierait l'article de Burton LeDoux et l'éditorial du père Richard. Comme Mgr Charbonneau a déchargé du dossier le Provincial de la Compagnie de Jésus, c'est sous l'arbitrage de Mgr Laurent Morin et de l'Archevêque lui-même que les négociations subséquentes doivent avoir lieu. L'avocat Hugh O'Donnell n'est pas homme à lâcher prise, mais le père Richard ne lui cède en rien. Il défend seul sa cause devant le tribunal de l'Archevêque, jusqu'à ce que, le 18 juin, le Père Pouliot accepte de lui adjoindre un avocat, Me Jacques Perrault.

Finalement, le 21 juin vers 13 heures, les négociateurs, après de laborieux travaux d'écriture, s'entendent sur un texte. Vers 14 heures, et sur les conseils de Me Perrault, le père Richard accepte ce texte « pour en finir ». Le soir même, une nouvelle rencontre a lieu entre Mgr Charbonneau, Mgr Morin, Me O'Donnell et Me Perrault. C'est que les compagnies ont refusé le texte de la rectification. Me O'Donnell l'a modifié, il est devenu une rétractation. Le matin du 22, « conseillé par son avocat et approuvé par son comité de rédaction, (le père Richard) refuse de signer le nouveau texte ». Et « pendant que Me Perrault avertit Me O'Donnell que le nouveau texte est jugé inacceptable, le père Richard envoie à l'imprimerie, pour être composé, le texte qui avait été agréé auparavant [...] »<sup>10</sup>

Le 23 juin à 21 heures, Me O'Donnell « rebondit » chez Mgr Charbonneau. À 22 heures, Mgr Charbonneau téléphone au père Pouliot et exige la destitution immédiate du père Richard et son éloignement, non moins immédiat, du diocèse. Le 24 juin, vers 17 heures, le père Pouliot passe au bureau du père Richard et lui remet la lettre qui le démet officiellement de ses fonctions. Nous reproduisons cette lettre dans *Le Quatuor d'Asbestos*. Il est y dit, entre autres, que le père Dugré devient directeur temporaire à *Relations* et que le père Richard doit partir pour le Lac Lauzon en Ontario. « Pour Mgr Charbonneau et le père Pouliot, écrit le père Cousineau, jouait le respect des puissants et des riches, en somme des grands, ceux avec lesquels on vit et on converse d'égal à égal, à l'intérieur d'une classe bourgeoise. Les deux n'ont jamais pris contact avec les petits, les opprimés dans ce cas, ou leurs représentants »<sup>11</sup>.

Le 25 juin, vers midi, le père Adélarde Dugré rencontre Me O'Donnell et Mgr Morin. Me Perrault, congédié par le père Pouliot à la demande de Mgr Charbonneau, n'assiste pas à la réunion. Le père Dugré signe le texte qui paraîtra dans la livraison de juillet. En soirée, le père Richard prend le train vers l'ouest. Les pères Cousineau et Racine de même que « certains membres du personnel » l'accompagnent à la gare Windsor.

Le 30 juin, dans une démarche désespérée, le père Racine fait parvenir à Mgr Charbonneau la réplique de Burton LeDoux aux compagnies. Nous ne

saurons jamais si l'archevêque de Montréal se donna la peine d'en prendre connaissance. Plus tard, en septembre, *Le Devoir*, sur lequel pendent toujours des menaces de poursuites, refusera de la publier. En 1982, le père Jacques Cousineau la reproduira intégralement à l'Annexe E de *La silicose et l'amiantose au Québec*, ouvrage qu'il n'eut pas le temps de publier avant sa mort et qui demeure inédit. Il aura donc fallu attendre jusqu'à 2004, pour qu'enfin, dans *Le Quatuor d'Asbestos*, la réplique de Burton LeDoux aux compagnies soit rendue publique.

*Relations* paraît le premier juillet. La « rectification » signée par le père Adélarde Dugré est en fait une répudiation totale de l'article de mars. Nous la citons largement dans *Le Quatuor d'Asbestos*. En voici la dernière phrase : « Cette rectification met fin, en ce qui concerne *Relations*, aux discussions soulevées par l'article de M. Burton LeDoux sur la silicose ». Au matin du 12 juillet, le père Paul Racine pourra annoncer que l'expédition du « numéro en noir » est terminée.

#### LES SUITES DE LA RÉTRACTATION

La volte-face de *Relations* et le départ du père Richard auront de très graves conséquences :

Le Comité de secours est dissout, l'action en faveur des silicosés de Saint-Rémi et des amiantosés de East Broughton, Asbestos, etc., est désorganisée. Le prestige de *Relations*, cotée comme la revue la plus influente du Canada français, a subi un dur coup. Ce prestige devra être péniblement reconquis par un directeur nouveau dans le métier, sans que soit jamais effacé l'incident dont le dénouement est inscrit pour toujours dans la livraison de juillet de la revue. [...] Les meilleurs éléments du laïcat sont douloureusement affectés, tandis que politiciens et gens de haute finance se réjouissent de cette mise hors de combat de *Relations*, un des rares organes libres dont la fermeté et la franchise les embarrassaient souvent. Pour tout dire en un mot : une initiative qui avait mis l'Église en flèche dans le travail pour la réforme sociale se retourne contre elle d'une façon spectaculaire aux yeux du public catholique et même non catholique<sup>12</sup>.

Les compagnies viennent de remporter une énorme victoire, elles prennent des mesures pour la consolider. L'avocat O'Donnell impose à Murray Ballantyne, en le poursuivant jusque sur son lit d'hôpital, une traduction de la rétractation de *Relations* qui sera publiée au début du mois d'août dans le *Canadian Register*. Elles échouent cependant dans leur tentative de faire publier une nouvelle rétractation dans la revue *Ma Paroisse*, le père Dubois

persuadant Me O'Donnell que les compagnies feraient bien de ne pas insister. « Son Excellence Mgr Charbonneau et le Révérend Provincial, écrit-il, mieux placés que nous pour juger les répercussions dans le public d'une nouvelle rectification publiée dans *Ma Paroisse*, demandent, au nom du bien des âmes, de faire « Silence, silence, silence » ». Alphonse Raymond se montre d'accord et répand le message. Quelques jours plus tard, il confie au Père Dubois, qui cite ses paroles dans son rapport : « J'ai invité à dîner M. Jules Timmins et M. Murdoch. Tout en causant à table, je leur dis que j'estimais qu'il est mal à propos d'agiter de nouveau l'opinion publique sur la question de la silicose. Les adversaires du gouvernement profiteront de l'incident pour renouveler leurs critiques au sujet des concessions faites à leurs compagnies par la Province. Cela au moment même où le Premier ministre consentait à les accompagner dans une tournée d'inspection des richesses de l'Ungava »<sup>13</sup>. Pour effacer un passé toujours susceptible de les rattraper, ces hommes à qui l'avenir sourit y vont d'une dernière précaution : le démantèlement de l'usine de Saint-Rémi et le déménagement de la machinerie débutent dans la dernière semaine du mois d'août. En septembre, il ne reste plus, comme dernière trace de l'abattoir humain de Saint-Rémi d'Amherst, qu'un trou dans la terre, qui existe toujours, et la mémoire des survivants, dont quelques-uns vivent encore. Pour plusieurs travailleurs de Saint-Rémi, la disparition de l'abattoir survient trop tard. Aimé Thomas, l'un des deux mineurs à qui notre livre est dédié, ne survit que quelques mois à la destruction des pièces à conviction perpétrée par son ex-employeur. Il meurt le 1er avril 1949 à l'âge de 37 ans et 10 mois. De silicose.

*Relations* est donc muselée, la campagne pour une meilleure hygiène industrielle vient de subir un coup très dur, qui, à long terme, s'avérera fatal. *Le Devoir* prendra certes le relais et publiera plusieurs autres articles sur la silicose. Le dossier était donc loin d'être clos et même pendant la grève de l'amiante, *Le Devoir*, qui rappellera régulièrement à ses lecteurs que le problème de la poussière est pour les mineurs le principal enjeu du conflit, continuera de lier le dossier de la silicose à celui de l'amiantose. Malheureusement, *Le Devoir* ne jouit pas de la même crédibilité que *Relations*, Burton LeDoux non plus, d'ailleurs, qui vient d'être officiellement désavoué par les Jésuites et dont la réputation est à jamais entachée. L'article sur l'amiantose, publié le 12 janvier 1949, sera pourtant plus fouillé, plus puissant même, que l'article sur la silicose, et on ne pourra jamais y découvrir la moindre « erreur accessoire », mais il ne pourra soulever, hors de la région de l'amiante, le même élan de solidarité que l'article sur la silicose. Quand ce premier article avait paru dans *Relations*, *Le Devoir* et plusieurs autres journaux avaient emboîté le pas. Quand *Le Devoir* fera paraître l'article sur East Broughton, *Relations* gardera le silence.

Néanmoins, la campagne pour une meilleure hygiène industrielle conserve, malgré la volte-face de *Relations*, un certain élan. Et dans une lettre du 16 juillet, le père Racine annonce à Burton LeDoux que Gérard Filion met 150 \$ à sa disposition pour sa recherche sur l'amiantose, qui pourra ainsi être relancée.

Les 31 juillet et 1er août, se tient à East Broughton le congrès de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière. La motion suivante est votée :

Que le congrès proteste contre les manœuvres qui ont amené la volte-face de la revue *Relations* sur la question de la silicose, et demande à la C.T.C.C. de continuer la bataille pour informer l'opinion publique sur les ravages causés dans les rangs des ouvriers par la silicose et l'amiantose.

Le congrès vote également à l'unanimité la résolution suivante :

- 1) Que soient établies à Thetford Mines et à Asbestos des cliniques industrielles aux frais de la commission des Accidents du Travail comme la Loi en autorise l'établissement (art. 109) ;
- 2) Qu'un « Survey » soit fait par le ministère de la Santé dans la région de l'Amiante afin de déterminer le pourcentage de tuberculose qui existe dans nos régions et trouver la relation entre la tuberculose et les poussières d'amiante qui saturent l'air que nous respirons dans nos mines et dans nos municipalités ;
- 3) Que le gouvernement provincial donne des octrois spéciaux à la faculté de médecine de l'Université Laval, afin de faire des études scientifiques sur cette maladie industrielle et de donner au monde médical des informations précises sur l'amiantose, sur la relation entre la tuberculose et l'amiantose, sur la possibilité d'un diagnostic sûr et des moyens de la guérir ;
- 4) Que le gouvernement exige des compagnies d'amiante l'installation de systèmes d'éliminations des poussières à l'intérieur et à l'extérieur de nos moulins.

Les travailleurs de l'amiante savent donc ce qu'ils veulent. Quand débute, le 10 décembre, les négociations dans l'industrie de l'amiante, l'élimination de la poussière est la première des revendications. L'article du 12 janvier 1949 de Burton LeDoux, « L'amiantose. Un village de 3000 âmes étouffé dans la poussière. East Broughton », et la publication le 5 février, d'une lettre du maire de Black Lake, qui affirme que la situation est pire dans sa ville qu'à East Broughton, confirment que les conditions de salubrité dans l'industrie de l'amiante sont intolérables, et renforcent la détermination des

mineurs, à laquelle Maurice Duplessis contribue personnellement en présentant le 19 janvier à l'Assemblée législative un nouveau code du travail, le Bill 5, qui déclenche un tel concert de protestations (la Commission Sacerdotale d'Études Sociales publie même un texte le condamnant), que le gouvernement se voit forcé de le retirer le 9 février. Plus que jamais convaincus que le gouvernement de la province de Québec est anti-syndical, les travailleurs peuvent s'imaginer un instant qu'il est possible de faire plier Maurice Duplessis.

### LES GRÈVES DE L'AMIANTE

Il n'y eut pas en 1949 qu'une seule grève de l'amiante et plusieurs versions des événements surgirent par la suite. Nous avons donc donné au troisième livre du *Quatuor d'Asbestos* le titre suivant : *Les grèves de l'amiante*. Il est bien sûr légitime de parler de LA grève de l'amiante, mais il y a dérapage quand la grève de l'amiante est réduite à la seule grève d'Asbestos, ce que, quoique puisse laisser entendre le titre de notre livre, nous prenons bien garde de faire.

Lors des négociations directes de décembre 1948 et janvier 1949, les compagnies refusent toutes les demandes syndicales et n'offrent que cinq sous d'augmentation horaire. L'intervention d'un conciliateur n'ayant pas permis de rapprocher les parties, les négociateurs patronaux et syndicaux décident le 10 février d'avoir recours à l'arbitrage, processus dans lequel les mineurs n'ont aucune confiance. Le 12 février, Jean Marchand obtient néanmoins, lors d'une assemblée des mineurs de Thetford Mines à l'emploi des compagnies *Asbestos Corporation*, *Flintkote Mines* et *Johnson*, qu'un délai de trois jours lui soit accordé avant le déclenchement d'une grève illégale. Ce délai doit permettre au Secrétaire général de la CTCC de rencontrer le ministre du Travail, Antonio Brette. Mais le lendemain 13 février, à Asbestos, les travailleurs à l'emploi de la *Canadian Johns-Manville* s'opposent à la demande de Jean Marchand, et, à minuit, le travail cesse. Les travailleurs de Thetford Mines n'ont plus aucune raison de retarder l'échéance, ils débraient le lendemain. Les mineurs de Saint-Rémi de Tingwick à l'emploi de la *Nicolet Asbestos Corporation*, qui avaient été les premiers à débrayer le 11 février, mais qui retournent au travail le jour même où les mineurs de Thetford Mines se mettent en grève, débraieront de nouveau le 2 mars. Le 6 juin, ils seront les premiers mineurs de la Fédération à rentrer au travail. Sous la pression des grévistes de Thetford, les mineurs de la *Bell Asbestos*, qui ne sont pas membres de la Fédération, débraient le 19 février, puis rentrent au travail le 28 sans que les grévistes des autres compagnies s'y opposent. La production de la *Bell Asbestos* étant exportée vers la Grande-Bretagne, la poursuite du

travail dans ce moulin ne devait pas avoir de conséquences négatives quant à l'efficacité de la grève, sinon en permettant à Maurice Duplessis de vanter la bonne conduite de ces ouvriers satisfaits de leur sort et respectueux des lois.

En ce qui concerne les mineurs d'East Broughton à l'emploi de la *Quebec Asbestos Corporation*, leur abstention, qui s'explique fort bien — nous en exposons les causes lointaines et les raisons immédiates dans notre ouvrage — aura des conséquences désastreuses. Elle permet en effet au gouvernement et aux compagnies de nier que la poussière d'amiante soit un réel problème, puisque ceux qui sont censés en souffrir le plus, poursuivent le travail et acceptent l'arbitrage. De plus, la production du moulin d'East Broughton étant expédiée vers la compagnie mère, dans l'Ohio, et peut-être, aux dires de Burton LeDoux (qui va faire enquête à Manville, au New Jersey), partiellement détournée vers la *Johns-Manville*, l'industrie de transformation de l'amiante peut continuer de fonctionner au ralenti pendant toute la durée de la grève. Et comme la *Canadian Johns-Manville* fait appel, comme on le sait, à des briseurs de grève, (le moulin no 4 est remis en marche le 19 avril), l'usine de Manville, où, de plus, un vaste inventaire a été accumulé (encore une fois, les informations à ce sujet proviennent de Burton LeDoux), peut maintenir un certain rythme de production et continuer de fournir à l'industrie américaine l'amiante transformé dont elle ne pouvait se passer dans la fabrication de produits finis (entre autres, dans l'industrie automobile, les plaquettes de frein). On peut imaginer l'impact de la grève si l'approvisionnement en fibres brutes de l'industrie américaine avait été entièrement interrompu...

Le troisième livre du *Quatuor d'Asbestos* fait donc état des événements qui marquent la grève. La plupart sont bien connus, nous ne les mentionnerons pas ici. Sont minutieusement présentés dans ce troisième livre, et font l'objet d'un début d'analyse, les comportements et les points de vue des différents acteurs et témoins des événements. Des témoignages controversés sont versés au dossier. Nous citons, par exemple, le « rapport Custos », le rapport de Karl Gerhard, journaliste à *The Gazette*, et la brochure publiée par les policiers provinciaux, *La Sûreté provinciale à Asbestos*. Mais comme le firent tout au long du conflit le journal *Le Devoir*, les chefs syndicaux et Burton LeDoux, nous présentons plusieurs documents qui viennent remettre les pendules à l'heure sur le principal enjeu de la grève : la santé au travail. Bien sûr, détournée de son objectif principal, la grève de l'amiante se transforma bientôt, de par l'attitude des compagnies et du gouvernement, en lutte pour l'emploi. Rentrés au travail sans avoir rien obtenu, sinon une fragile garantie qu'il n'y aurait pas de représailles contre eux, les mineurs durent s'en remettre au jugement d'un tribunal d'arbitrage qui confirma leur défaite. « Les compagnies ayant fait tout ce qui était humainement possible de faire pour éliminer la

poussière, écrira Maurice Duplessis, et l'amiantose étant presque inexistante dans la province de Québec, il ne convenait pas d'imposer des clauses impératives à ce sujet »<sup>14</sup>.

## APRÈS 1949

Dans le quatrième livre, *Le passage à l'histoire*, nous poursuivons jusqu'à nos jours l'étude d'un certain nombre d'événements reliés, de près ou de loin, à la question des maladies industrielles et/ou à la grève de 1949 : la chute de Mgr Charbonneau ; l'action au Vatican du comité secret dirigé par Paul Eberhard Reifenrath ; les divisions au sein de l'Église québécoise ; les débats byzantins sur la doctrine sociale de l'Église<sup>15</sup> ; la publication d'ouvrages sur la grève de l'amiante ; l'évolution de l'industrie de l'amiante ; la grève de l'amiante de 1975 ; la nationalisation de deux compagnies d'amiante par le gouvernement du Parti québécois ; le déclin de l'industrie de l'amiante au début des années 1980 ; etc.

Nous jetons, surtout, un regard critique sur les interprétations auxquelles la grève de l'amiante de 1949 a donné lieu. Nous examinons longuement la thèse de Pierre Elliott Trudeau, dont l'ouvrage publié en 1956 fait silence sur la question de l'hygiène industrielle et, dans les chapitres rédigés par Trudeau lui-même, nie le fait que, loin d'être en rupture avec une société prétendument monolithique menée par des élites aveugles aux réalités sociales, les grévistes de 1949 étaient fidèles à l'Église et avaient pour guides, entre autres, des prêtres qui n'étaient pas réactionnaires, mais plutôt progressistes. La grève de l'amiante aurait été selon Trudeau un événement duquel toute la province de Québec serait ressortie avec « des cadres renouvelés » (on se demande lesquels). S'impose dès lors la vision de la grève comme un moment-charnière dans notre histoire : la reconnaissance tardive de la classe ouvrière par la société canadienne-française. Cette vision sera même reprise par des gens qui se définiront par ailleurs comme des adversaires de Trudeau : les jeunes révolutionnaires des années 1960, les théoriciens du FLQ, les rédacteurs de *Parti pris*, etc. L'ouvrage de Pierre Elliott Trudeau devient donc très vite une référence incontournable et, littéralement, fait l'histoire (ou la fabrique).

S'éloignant radicalement de l'interprétation de Trudeau, notre vision se rapproche plutôt de celle du père Jacques Cousineau, qui d'un écrit à l'autre et de 1949 jusqu'à sa mort ne se dédit jamais. La citation suivante, tirée de *La silicose et l'amiantose au Québec*, résume parfaitement ce qu'il soutenait depuis toujours : « Pour les ouvriers qui ont déclenché la grève à Asbestos, qui ont embrayé dans le mouvement à Thetford, le sens profond de la grève n'est autre que la lutte contre les maladies industrielles, l'amiantose dans le

cas spécifique ». Pour les ouvriers, écrit le père Cousineau, mais également pour ceux qui les soutiennent, parmi lesquels on retrouve Burton LeDoux, les gens du *Devoir*, les chefs syndicaux et de nombreux prêtres de l'Église catholique.

Évidemment, les dirigeants des compagnies et le premier ministre Maurice Duplessis ont des visions radicalement différentes, qui seront reprises plus tard par certains commentateurs. Pour les compagnies, ce sont les droits de l'entreprise capitaliste qui sont menacés, et Lewis H. Brown, le président de *Johns-Manville*, transforme la grève de l'amiante en lutte idéologique. Selon lui, les syndicats ne mettent de l'avant le problème de la poussière que pour jeter de la poudre aux yeux et s'attirer la sympathie du public. Hors des demandes salariales, toute demande syndicale devient menaçante, et même la formule Rand, obtenue lors de négociations antérieures par les syndicats de Thetford, se heurte à une fin de non-recevoir. Maurice Duplessis épouse ce point de vue. Il est persuadé, ou fait mine de l'être, que la grève de l'amiante est l'œuvre de la « subversion ». Les chefs syndicaux catholiques font le jeu des communistes et visent à renverser « le seul gouvernement catholique en Amérique du Nord ». On retrouve ici Paul Eberhard Reifenrath, qui, sous le nom de Paul-Éverard Richemont, est à la tête d'un comité secret qui produira le rapport Custos et poursuivra à Rome un combat d'arrière-garde qui ne cessera qu'en 1951.

## CONCLUSION

Nous accordons dans notre ouvrage beaucoup de place et d'importance à Burton LeDoux. On s'en est étonné, voire scandalisé. Nous soutenons n'avoir pas donné à ce dernier plus d'importance qu'il n'en eut à l'époque. Il s'avère en effet, et nous le démontrons, que ses deux articles, et plus particulièrement celui sur l'amiantose, sont à la grève de l'amiante de 1949 ce que le rapport du Dr Irving J. Selikoff de l'hôpital du Mount Sinai sera à la grève de l'amiante de 1975. En 1948 et en 1949, Burton LeDoux était le grand expert en ce qui touche la question de l'hygiène industrielle dans l'industrie minière. De fait, il ne lui était pas difficile, au Québec, d'être le plus grand, car, de fait, il était le seul. On ne saurait donc donner trop d'importance aux recherches et aux articles du journaliste franco-américain. Certes, Burton LeDoux n'est pas un « héros » de la grève de l'amiante, mais il est le grand héros de la lutte contre les maladies industrielles qui débuta en mars 1948 avec l'article de *Relations*, qui mourut d'épuisement en décembre 1949 dans le rapport du tribunal d'arbitrage présidé par le juge Thomas Tremblay, qui en 1956 fut enterrée en catimini dans l'ouvrage de Pierre Elliott Trudeau.

En décembre 1949, le juge Tremblay et le représentant patronal donnèrent raison à Duplessis, aux compagnies et aux élites laïques ou religieuses qui se voilaient la face pour ne pas voir le problème de l'amiantose. Ni les syndicats, ni les travailleurs (ni Burton LeDoux) ne purent se relever de cet échec. La campagne contre l'amiantose ne pouvait plus être relancée. Condamnés, les travailleurs durent subir pendant encore trois décennies des conditions de travail qui mettaient leur santé et leur vie en péril. Et quand sera remis à l'ordre du jour, en 1975, le problème des maladies industrielles, la preuve sera vite administrée que l'échec de 1949 avait été une véritable catastrophe.

En 1956, Pierre Elliott Trudeau donna de la grève de l'amiante une interprétation désincarnée. Il a légué à la postérité des œillères dont nous avons encore du mal à nous débarrasser. Mais Trudeau avait des ambitions qui n'avaient que peu de rapport avec les véritables intérêts des travailleurs de l'amiante. Est-il encore pertinent, de nos jours d'écrire sur la grève de l'amiante sans aborder la question essentielle? Que dirait-on d'un médecin légiste qui, faisant l'autopsie d'une victime d'infarctus, découperait en fines lamelles le foie, la rate, l'estomac et les poumons, mais n'examinerait pas le cœur?

Irénée Vachon, d'East Broughton, l'autre mineur à qui nous dédions notre ouvrage, est mort le 13 août 1949 à l'âge de 41 ans. D'amiantose.

Combien de souffrances auraient pu être évitées, combien de vies auraient pu être prolongées, si, en 1949, on n'avait pas étouffé la voix de ceux qui dénonçaient les conditions de travail terribles auxquelles étaient soumis les travailleurs de l'amiante; si, dès 1949, on avait installé dans les mines et les moulins les appareils, disponibles à l'époque, qui permettait de réduire de façon significative les concentrations de poussière? Ce qui est fait est fait. Mais qu'on ne vienne pas reprocher aux auteurs du *Quatuor d'Asbestos* de rappeler que rien ne fut fait de ce qui aurait pu et dû être fait, de rappeler, surtout, la mémoire des hommes qui se sont battus en vain en 1948 et 1949 pour que moins d'hommes ne soient détruits à petit feu par la poudre de silice ou la pierre à coton.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Suzanne Clavette *Jalon oublié... Des catholiques progressistes au temps de Duplessis : le mouvement de la réforme de l'entreprise*. p. 340, note 8. Présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, la thèse de Mme Clavette a été acceptée le 1er octobre 2004.
2. Voir Delisle, Esther, *Mythes, mémoires et mensonges*, trad. de Madeleine Hébert, Montréal, Éditions Multimédia Robert Davies, 1998.

3. D'après le père Jacques Cousineau, cet informateur était un fonctionnaire préposé à l'inspection hygiénique des entreprises minières. Il s'agit probablement du docteur Bertrand Bellemare. Voir Jacques Cousineau, *La silicose et l'amiantose au Québec*, chap. 6, p. 129. (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 81)
4. Jacques Cousineau, *La silicose et l'amiantose au Québec*, chap. 6, p. 129. (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 81)
5. Dans son numéro d'avril, *Relations* publiera les noms de huit autres victimes. ce qui portera le total à cinquante-quatre.
6. Jean-d'Auteuil Richard, « *Relations* et l'incident de la silicose ». (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 76)
7. C'est donc au plus tard à la date du 22 mars 1948, que le père Richard fut informé de la situation à East Broughton. Mais comme nous le disions plus haut, d'après Jacques Cousineau, le père Richard et Burton LeDoux étaient au courant du problème avant que cette lettre ne leur parvînt. Mais à ce propos, un doute demeure. Quoiqu'il en soit, le père Richard et Burton LeDoux se rendirent plusieurs fois à East Broughton, de telle sorte qu'un article sur l'amiantose était déjà rédigé et partiellement traduit avant le 26 avril. Voir Jacques Cousineau, *La silicose et l'amiantose au Québec*, chap. 6, p. 129. (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 82)
8. Jacques Cousineau, *Réflexions en marge de La grève de l'amiante*, 1956.
9. Fonds Imprimerie Populaire Limitée P56/D,13, CRLG (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 77)
10. Jacques Cousineau, *La silicose et l'amiantose au Québec*, chap. 4, p. 78-79. (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 135)
11. Jacques Cousineau, *La silicose et l'amiantose au Québec*, chap. 4, p. 101.
12. Jean-d'Auteuil Richard, « *Relations* et l'incident de la silicose ». (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 143)
13. Arthur Dubois, *Les tractations au sujet de l'article « La silicose »* (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 153).
14. « La question sociale au Canada », lettre adressée à *La documentation catholique* en mai 1950, (*Le Quatuor d'Asbestos*, p. 428-433)
15. Qui sont magistralement exposés et analysés dans la thèse de Mme Suzanne Clavette.